

# Assises politiques COP30 de la CTG

27 août 2025

## Compte-rendu et synthèse

Les Assises politiques COP30 tenues au sein de la Collectivité Territoriale de Guyane le 27 Août 2025 de 08h à 15h30 se sont déroulées comme suit :

- Une mise en perspective politique et symbolique de la participation de la Guyane à la COP30 par divers intervenants académiques et experts ;
- La présentation des premières orientations du Plan Régional d'Adaptation Au Changement Climatique et du plaidoyer COP30 porté par les jeunes guyanais représentants de la LCOY ;
- Cinq ateliers thématiques organisés en plénière, permettant de traiter successivement ce qui servira de base à la formulation d'un plaidoyer politique de la Guyane :
  - Axe 1 : la reconnaissance politique de la Guyane dans les instances climatiques régionales et internationales ;
  - Axe 2 : les stratégies de valorisation des ressources et d'aménagement du territoire ;
  - Axe 3 : une bioéconomie et un développement durable ancrés dans le bassin amazonien ;
  - Axe 4 : l'intégration aux mécanismes de financement internationaux pour l'adaptation au changement climatique et le développement social ;
  - Axe 5 : la coopération contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Les modérateurs des axes débattus ont respectivement été Mr. Lucas HENRION et Mr. José GAILLOU, Mr. Lauric SOPHIE, Mr. Didier BEREAU et Mr. Franck CHOW TOUN.

## Participants

Les personnes ayant participées aux assises sont, par ordre alphabétique :

Arlette EDWARD, Bruno APOUYOU, Carole FANSSONNA, Chris Laur PHILIPPS, Christian HARIDAS, Claude SUZANON, Danielle DONNIO, Dericka PATIENT, Djamila DELANNON, Elodie AREL, Franck KRIVSKY, Gérald MANNAERTS, Isabelle VERNET, Jean Marc AIMABLE, Jean Paul FEREIRA, Jean Rémy Louis BUDOC, Jean Victor CASTOR, Karine CORMIER, Karine CRESSON IBRIS, Marc SAGNE, Marie Lucienne RATIER, Marthe PANELLE KARAM, Mireille HO SACK WA BADAMIE, Myriam INIMOD, Patrick LECANTE, Pierre BLINKER, Pierre CAZELLES, Romain TARDY, Samantha CYRIAQUE, Sherly ALCIN, Sylvio VAN DER PIJL, Thibault LECHAT VEGA, Tiarrah STEENWINKEL, Viviane TCHUNG MING,

## Discours d'ouverture du 1er Vice-Président de la CTG

Le 1er Vice-Président a rappelé l'importance historique de la COP30 pour l'Amazonie et pour la Guyane, en soulignant cinq enjeux majeurs : financements climatiques, droits des peuples amazoniens, gestion durable des ressources naturelles, bilan de l'Accord de Paris et rôle central de l'Amazonie. Il a présenté les démarches déjà engagées par la CTG avec Belém, l'État d'Amapá et les ministères français, dans une dynamique fédératrice associant aussi société civile et acteurs économiques. Enfin,





il a appelé les élu(e)s à définir lors des Assises des **positions communes et claires**, afin de porter une voix guyanaise unifiée à Belém.

## Autres interventions

### *Le rôle de la société civile à la COP30 (Prof. Lise Tupiassu de l'Université fédérale du Para)*

Cette intervention a rappelé la dynamique particulière de la COP : si seuls les États votent, la société civile influence largement le processus par les side-events, le lobbying et la production de connaissances. Les peuples autochtones, scientifiques et ONG sont identifiés comme des acteurs clés. La Guyane peut tirer parti de son double statut (européen et amazonien) pour accéder aux financements climatiques (Fonds Vert, REDD+, marchés carbone) et jouer un rôle de médiateur entre Europe et Amazonie. La préparation en amont (consultations locales, accréditations, organisation d'événements parallèles) et le suivi post-COP sont présentés comme essentiels pour maximiser l'impact.

### *Se représenter la COP30 par Keita Stephenson*



La présentation a mis l'accent sur les opportunités pour les élus guyanais à Belém : occuper trois arènes complémentaires (officielle, parallèle, informelle) et revenir avec des accords concrets et des financements. Trois règles d'engagement ont été posées : écouter, partager, enchaîner. Trois vitrines de projets ont été proposées : l'extension de l'observatoire eau-biodiversité Bio-Plateaux, les initiatives bioéconomiques et scientifiques (AMABIO, CNRS, IRD), et l'écosystème d'innovation animé par GDI et le réseau RIPA. L'accent a été mis sur l'importance de préparer en amont les messages, preuves et projets concrets pour convaincre les bailleurs et sécuriser des partenariats stratégiques.

### *Une écologie ancrée en bassin Amazonien par Raphaëlle Rinaldo*



L'intervention a mis en avant la nécessité d'élaborer un récit écologique propre à la Guyane, ancré dans sa réalité sociale, culturelle et environnementale. L'oratrice a insisté sur le fait que la matrice de la pensée guyanaise doit partir du territoire lui-même, de ses peuples et de ses écosystèmes, pour définir une vision originale de la transition. Elle a également souligné l'importance de multiplier les coopérations avec les pays voisins non seulement sur le plan technique ou opérationnel, mais aussi à un niveau politique, afin d'ancrer la Guyane dans une dynamique régionale forte et reconnue.

### *Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC) par Charlotte Grandjean du service Environnement de la CTG*

La CTG a présenté l'avancement du PRACC, destiné à doter la Guyane d'une stratégie cohérente face aux impacts déjà visibles du changement climatique (érosion du littoral, sécheresses, déprérissement forestier). Les projections à 2100 (élévation du niveau de la mer, hausse des températures, baisse des précipitations) imposent une adaptation forte dans l'agriculture, la santé, la biodiversité, l'aménagement et les infrastructures. Le PRACC repose sur quatre objectifs : mieux connaître les impacts, partager les connaissances, formuler des plans d'action concrets et accompagner les acteurs. Des groupes de travail thématiques et un comité de suivi scientifique et financier doivent assurer sa mise en œuvre jusqu'en 2026.

### *Plaidoyer de la jeunesse (LCOY Guyane) par Jade VOLMAR / Ukakov GERMAIN / Berline CELIMA / Yeelen DEIE*

Les jeunes de Guyane, réunis en juillet 2025 lors de la LCOY, ont présenté un plaidoyer articulé autour de la justice climatique, sociale et historique. Ils ont insisté sur la reconnaissance des peuples autochtones et afrodescendants, la réforme foncière, et la valorisation des savoirs traditionnels. Ils ont souligné les impacts locaux



du changement climatique (érosion, maladies, contamination des sols), plaidé pour l'éducation à l'environnement adaptée aux réalités amazoniennes, et revendiqué la création d'un fonds « climat-justice ».

## Restitution des échanges thématiques par axe

Les échanges, formulés sous forme de propositions, ont donné lieu à une restitution collective dans l'après-midi. Les propositions non consensuelles ont été soumises à un vote à main levée, après une lecture ligne par ligne. La séance a été présidée par le Vice-Président Thibault Lechat-Vegat.

Ci-dessous un résumé des remarques, analyses et propositions faites lors des ateliers :

### *Axe 1 : la reconnaissance politique de la Guyane dans les instances climatiques régionales et internationales et*

### *Axe 4 : l'intégration aux mécanismes de financement internationaux pour l'adaptation au changement climatique et le développement social*

- La Guyane, région française et européenne située en Amazonie, abrite une biodiversité exceptionnelle ainsi que des peuples autochtones et communautés locales détenteurs de savoirs immémoriaux
- La volonté de la Guyane de s'intégrer pleinement dans son espace régional amazonien, en développant et sécurisant les coopérations transfrontalières, régionales et internationales au service de ses populations, de ses écosystèmes et de son développement durable
- Le cadre institutionnel en vigueur limite la capacité de la Guyane à s'exprimer directement dans les enceintes régionales, amazoniennes et internationales, la représentation étant portée par la France
- La demande d'adhésion à l'OCTA a été refusée, malgré l'ouverture du Brésil
- Applicabilité du Protocole de Nagoya, tout en constatant l'affaiblissement de la gouvernance juridique autochtone en Guyane, notamment du fait de l'intermédiation par le PAG et du caractère juridique limité du grand conseil coutumier



Les participants ont insisté sur l'importance de faire reconnaître la Guyane comme une voix spécifique au sein des instances internationales, en particulier de l'ONU et des espaces climatiques et environnementaux.

- Promouvoir la reconnaissance de la Guyane comme voix spécifique au sein de toutes les instances climatiques et environnementales (COP/CCNUCC, ONU, organisations multilatérales amazoniennes et du bassin caraïbéen).
- Identifier, dans le cadre statutaire actuel, des mécanismes alternatifs (ex. intégration au G9 des peuples autochtones reconnus, coopération technique, statut d'invité ou d'observateur) afin de garantir une voix de la Guyane dans les instances internationales.
- L'accès direct aux guichets de financements climatiques et autochtones (FILAC, Fonds Potalie) a été jugé nécessaire, sous réserve d'une reconnaissance claire des droits et priorités autochtones.
- L'idée a été soumise de considérer 400 000 hectares de forêts guyanaises comme Contribution Autochtone Amazonienne (IDC).
- A été réaffirmé la nécessité de renforcer les coopérations universitaires et techniques, ainsi que la circulation des données, par la mise en place d'un lobbying multiforme associant la société civile, les acteurs académiques et les réseaux transnationaux, afin de consolider la coopération et d'accroître la visibilité de la Guyane.

- 
- Collectivité  
Territoriale  
de Guyane
- En route vers la*
- COP30**  
**AMAZONIA**
- CONFÉRENCE DES PARTIES CONCERNANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE  
CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LA CONVENTION DES BIOMASSES
- Il a été proposé la tenue d'un congrès pour l'adoption d'une délibération-cadre (ligne politique, mandats de négociation, statuts appropriés, messages clefs, porte-voix) d'intégration de la Guyane aux organisations.
  - Il a été souligné l'importance de réaliser une cartographie fine des financements : matrice « priorités guyanaises ↔ mécanismes » (climat, biodiversité, autochtones, carbone, océans), pipeline de projets bancables (bioéconomie, éco-construction, surveillance environnementale, sécurité alimentaire).
  - Renforcement des capacités : parcours de formation (négociation CCNUCC, FPIC/Nagoya, MRV-carbone, passation de marchés communautaires), assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'objectif d'intégrer et de tirer parti de ces espaces de négociation multilatéraux.

La proposition d'inscrire la Guyane sur la liste des territoires à décoloniser de l'ONU, en vue d'un élargissement de sa participation internationale a été soumise au vote à main levée : **3 votes contre, 2 pour, les autres abstenus.** Cette proposition ne sera donc pas proposée au vote à l'assemblée plénière du 25/09/25 de la CTG.

### **Axe 2 : les stratégies de valorisation des ressources et d'aménagement du territoire**

- Malgré un potentiel endogène considérable (ressources maritimes et forestières, biodiversité), de nombreuses ressources demeurent sous-valorisées : bois d'élagage des lignes EDF non valorisé, reforestation des sites miniers insuffisamment systématisée, outils d'abattage sous-utilisés ; que la sécurité alimentaire est fragilisée par le pillage halieutique et la contamination des fleuves ; et que les produits locaux restent peu mis en valeur dans la gastronomie et le tourisme
- Le choix d'un modèle forestier – entre sylviculture productiviste et gestion éco-gérée durable – est déterminant dans un contexte de fin de subventions et de réglementations contraignantes (biomasse, déforestation), et que la planification (SAR) doit intégrer des clauses de sauvegarde (consentement libre, préalable et éclairé, compensations)



Les échanges ont souligné l'importance de concilier développement économique et durabilité. La question du développement des hydrocarbures a suscité un débat marqué par deux positions : d'une part, celle appelant à mettre un terme au recours aux énergies fossiles, et d'autre part, celle défendant la nécessité de soutenir le développement du territoire, y compris par l'exploitation de ses ressources naturelles non renouvelables :

- Assumer de concilier le développement économique du territoire à nos objectifs de développement durable.
- La question de la compensation carbone a été abordée : la Guyane devrait bénéficier de mécanismes de rétribution financière pour la conservation de sa biodiversité et le stockage du CO<sub>2</sub>.

### **Axe 3 : une bioéconomie et un développement durable ancrés dans le bassin amazonien**

Les discussions ont porté sur l'importance d'ancrer le développement dans les ressources, savoirs et cultures locales et régionales.

- L'autosuffisance alimentaire a été identifiée comme une priorité, notamment à travers la lutte contre le pillage halieutique et la contamination des fleuves.
- La bioéconomie a été présentée comme un pilier potentiel du développement en Guyane

- 
- Les participants ont rappelé la nécessité de reconnaître et de respecter les services écosystémiques de la Guyane comme biens communs essentiels au développement durable et à la régulation climatique mondiale.
  - La protection et la reconnaissance normative des savoirs et pratiques locaux et autochtones ont été évoquées, ainsi que la promotion de régimes de propriété collective et de partage des avantages.
  - Enfin, plusieurs intervenants ont pointé la nécessité d'adapter certaines réglementations nationales jugées incohérentes ou inadaptées à la réalité guyanaise, afin de mieux soutenir les chaînes de valeur régionales et les transferts de connaissances/technologies.

#### **Axe 5 : la coopération contre l'exploitation illégale des ressources naturelles**

- 
- La pression multiforme sur les écosystèmes (orpailage illégal, déforestation, pêche non réglementée, agriculture non durable, exploitation des terres rares) alimentée par des filières internationales structurées, ainsi que l'insuffisance des outils actuels de suivi et de coopération
  - Inquiétude face aux impacts de l'orpailage illégal, de la déforestation, de la pêche non réglementée, des terres rares et de l'agriculture non durable, alimentés par des filières transnationales

La problématique de l'orpailage illégal et de l'exploitation clandestine des ressources naturelles n'a pas pu faire l'objet d'un cercle de discussion. Les propositions associées proviennent donc d'un document transmis par l'une des participantes, complété par des apports du modérateur.

- Les participants ont exprimé la nécessité d'une coopération renforcée avec le Brésil et le Suriname pour une réponse coordonnée et une responsabilité à partager face aux dégâts causés par l'exploitation illégale des ressources en Guyane.
- L'élargissement du dispositif TROPISCO au-delà de la seule déforestation a été proposé, pour inclure les terres rares, la pêche, l'agriculture et la protection des espèces.
- La création d'un Observatoire transfrontalier de la criminalité environnementale a été recommandée.
- Affirme que cette lutte relève de la justice environnementale et d'une transition juste en Amazonie.

#### **Prochaines étapes**



Un plaidoyer politique sera préparé et soumis au vote de l'Assemblée plénière le 25 septembre 2025.